

gouvernement d'ailleurs, et je crois que ce n'est pas conforme à notre façon de comprendre le gouvernement démocratique.

Comme je l'ai dit, je ne me plains pas du tout de ce que le ministre ait écrit à Bill Vance, ou à qui que ce soit d'autre, à propos de ces questions. Je ne voudrais pas toutefois que cette coutume,—et c'est la raison de mon intervention,—se transforme en un arrangement du genre de celui qui a existé dans le passé sous d'autres gouvernements, où toutes les fonctions du service public s'accomplissaient par l'entremise d'une organisation de parti politique plutôt que par l'entremise des députés élus et des organisations de la collectivité.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je pense que l'honorable député a établi son point pour ce qui est de ce crédit et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de parler de ce qui se passe dans d'autres ministères. Le crédit 410 est-il adopté?

M. Fisher: Je désire poser au ministre une question relativement à l'étude que l'administration a faite de la possibilité de diviser la compétence de l'agence qui, je crois, s'étend maintenant de Parry-Sound vers le nord jusqu'à la tête des Lacs. J'aimerais savoir ce que cela coûterait en frais d'administration.

L'hon. M. Hees: Cette question de la démarcation des agences est toujours à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise.

M. le président suppléant: La parole est à l'honorable député de Richelieu-Verchères.

M. Fisher: Je voudrais obtenir un peu plus de renseignements de la part du ministre sur cette question. Les chambres de commerce du Nord-Ouest de l'Ontario ont présenté un mémoire à ce sujet au ministre il y a quelques mois. Je me demande si d'autres instances ont été faites au ministre ou au sous-ministre et quelles sont les considérations qui entrent en jeu.

Voici ce que je veux dire. Je sympathise avec les chambres de commerce. Elles croient que nous aurions un meilleur service si nous avions une agence à la tête des Lacs. Que faut-il faire pour obtenir une agence à la tête des Lacs? La commission du port devrait-elle faire une demande? La commission du port a-t-elle fait une demande? Autre question: quels avantages en tirerions-nous si elle était établie à la tête des Lacs et qu'est-ce qu'il en coûterait au gouvernement pour instituer une nouvelle agence? Le trafic en partance de Parry-Sound a-t-il subi des changements?

L'hon. M. Hees: Il s'agit au fond d'une question d'exploitation. Des instances ont été

faites. Je crois le que député de Kenora-Rainy-River a fait certaines observations ainsi que d'autres personnes. Toutes ces instances sont à l'étude. Toutefois, aucune décision n'a encore été arrêtée.

M. Fisher: Monsieur le président, je tiens à soulever une question qui est probablement d'application plus générale et je trouve approprié de la poser ici. J'ai écrit à plusieurs ministres pour me plaindre de la longueur inusitée et du luxe de détails de leurs rapports annuels. Ces rapports contiennent beaucoup trop de renseignements. Je ne sais pas ce qui a pu se produire dans l'étagage progressif du rapport annuel du ministère des Transports au cours des années, mais il en est arrivé à un point où il nous fournit très peu de renseignements. Tout député aime, en lisant le rapport, le confronter aux crédits tant sous leur forme succincte que sous leur forme détaillée. En ce qui concerne la question à l'étude, un crédit relatif à l'administration, je doute que le rapport annuel renferme plus de 250 mots de renseignements à ce sujet. Je n'irai pas jusqu'à préconiser une abondance de détails. Cependant, à quel point a-t-on étudié la question, pour nous fournir, en fin de compte, des renseignements aussi maigres.

Je voudrais que le ministre n'oublie pas que son ministère est un des plus vastes et qu'il se développe le plus rapidement. Ses services sont certainement parmi ceux qui dépensent le plus. Ne pourrions-nous pas avoir de plus amples renseignements? Je voudrais bien découvrir quelque chose dans le rapport au sujet de ces agences, des transferts et des changements, et ainsi de suite. On pourrait peut-être s'occuper chaque année plus particulièrement d'un secteur déterminé du ministère sur lequel on fournirait des détails plus abondants. Nous savons comment le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a procédé récemment en rédigeant son rapport annuel. Il a choisi un secteur de son activité pour l'exposer en détails. Je me demande si le ministre aurait quelque observation à faire à ce sujet?

L'hon. M. Hees: Nous avons l'habitude de publier un rapport extrêmement long et détaillé. On l'a beaucoup critiqué parce qu'il était trop détaillé et trop long. Afin de donner suite à ces critiques, nous avons maintenant établi un exposé plus bref et plus concis. Cependant, le député y trouve à redire. Vraiment, nous saurions gré à l'honorable député s'il voulait bien venir voir mon sous-ministre ou l'un de nos fonctionnaires, afin de lui formuler des propositions, que nous accueillerions favorablement, en ce qui concerne la façon dont le rapport pourrait être